



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Compte-rendu du comité Exécutif du CC Sud 25 Octobre 2017 – Santiago de Compostela.

Il a été convenu d'ajouter deux points à l'ordre du jour, le premier portant sur la règle d'exploitation du Germon du Nord, le second sur la planification de Groupes de Travail Ad hoc sur la sardine.

Le compte-rendu de la précédente réunion a été validé.

Il a été convenu de procéder à une rectification de l'avis 115. Il sera précisé que la non commercialisation en dehors des Canaries ne concerne que le bar sous la taille minimale.

Vice-Présidences du CC Sud

L'industrie Française a fait part de son intention de procéder au remplacement d'Y. Foezon, du fait de son récent changement de poste. C'est Serge Larzabal qui a été identifié pour le remplacer.

Pour l'industrie Portugaise, c'est Francisco Portela Rosa qui assurera le rôle de Vice Président.

Pour les Autres Groupes d'intérêt, la Vice-Présidence sera assumée par Javier Lopez.

Groupes de Travail ad hoc sur la sardine

Compte tenu de l'actualité inhérente aux deux stocks de sardine, lors du groupe de travail espèces pélagiques, le souhait de réaliser des groupes de travail ad hoc pour les deux stocks a été identifié. Pour le cas de la sardine Ibérique, la demande est très pressante, puisqu'une réunion de haut niveau doit avoir lieu le 9 novembre entre l'Espagne, le Portugal et la Commission Européenne. Plus que l'engagement financier, les débats ont avant tout porté sur la faisabilité logistique d'organiser une telle réunion en aussi peu de temps, ainsi que sur la liste des participants. Fort heureusement, la date du 2 novembre a été identifiée en séance, ainsi que le lieu de Burela. Quant aux participants, le secrétariat invitera tous les Membres déjà identifiés, couvrant aussi bien les deux industries que les ONG, en offrant la possibilité aux membres de l'Andalousie Atlantique d'y participer également. Pour la sardine du Nord, si des enjeux sont bien présents, l'urgence l'est nettement moins. Aussi, la possibilité d'organiser une telle réunion devra être activée si besoin.

Optimisation des statuts :

Une optimisation de la version aujourd'hui en vigueur (Version 7) avait été convenue, au moment de son adoption en juin dernier. Les travaux menés par le secrétariat durant l'été rendent incertains ce processus, tant en termes de complétude de l'exercice, que de



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

légitimité. Aussi, les propositions présentées ne sauraient vouloir répondre à cette finalité, mais ont vocation à corriger deux points déjà discutés (délai pour l'envoi des pouvoirs, nombre d'absences induisant la perte de statut de membre du com'ex), ainsi que d'un oubli, concernant le processus de recrutement du secrétaire général. Par rapport à la proposition, il a été souhaité une plus grande implication de tous les Vices-Présidents, qui seront donc consultés dans ce cadre. Avec cette dernière proposition, ces optimisations statutaires ont été validées par le Comité Exécutif, étant indiqué que la Commission n'avait pas d'objection à formuler. Ces propositions seront donc présentées à l'Assemblée Générale.

Thon germon du Nord :

Les Membres ont été informés qu'un accord entre les représentants des 3 industries avait pu être trouvé durant la réunion du GT Espèces Pélagiques.

Toutes les règles d'exploitation satisfaisant au critère portant sur le risque biologique, le choix de la règle d'exploitation doit avant tout être réalisé au regard du mécanisme de plafonnement du TAC, et de la valeur cible de mortalité par Pêche.

L'accord prévoit que le plafonnement s'applique quelque soit les niveaux de biomasse, que la mortalité par pêche cible soit égale à la Fpme et que la biomasse seuil soit fixée à 1. Aussi c'est la règle d'exploitation numéro 8 qui a été sélectionnée, qui présente par ailleurs les meilleures perspectives de captures à long terme.

Après avoir exposé cet accord aux ONG environnementales, il a été souhaité de leur part un retour rapide, pour qu'une éventuelle position commune puisse être diffusée avant l'ICCAT. Les ONG se sont félicitées de la future adoption d'un cadre de gestion à Long Terme pour ce stock, et ont indiqué qu'elles se positionneraient rapidement.

